



Comment définir une démarche juridique pour un locataire

Par **Darius3**, le **10/02/2013** à **19:33**

Bonjour,

j'ai différentes difficultés avec mon bailleur mais pour l'instant il ne répond jamais à un courrier recommandé.

J'ai égaré mon contrat de location et mon état des lieux mais mon bailleur m'indique oralement qu'il ne dispose pas de ces documents. Il m'envoie la taxe des ordures ménagères en indiquant "comme le précise votre contrat de bail". Je souhaite la quittance de cette taxe et je ne la reçois jamais. Je ne reçois jamais la régularisation annuelle des charges. Il ne me remet pas les quittances de loyer chaque mois mais parfois, et je trouve au hasard plusieurs quittances dans ma boîte à lettres. Dans un vieil immeuble et un vieux logement en mauvais état il n'y a eu aucun diagnostic technique immobilier, par exemple l'exposition au plomb. Le service Hygiène et Sécurité de ma Mairie est venu faire un bilan sur ce logement et le nombre de problèmes que j'avais notés a été doublé avec 10 photographies. Qui joindre pour entamer une démarche juridique ? Cette démarche est-elle légitime ? **merci**